

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
VF/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : Rue du Stole - acquisition EE 247

Rapporteur : Vincent HUBY

Le propriétaire de la parcelle EE 131 a divisé sa propriété qui est classée en zone Ub au PLU.

Dans le cadre de la procédure de détachement d'un terrain à bâtir, un alignement a été imposé.

Les propriétaires ont donné leur accord pour la cession gratuite de cette parcelle frappée d'alignement et cadastrée après bornage EE 247.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE la cession gratuite au profit de la commune de la parcelle EE 247 d'une contenance de 162 m² ;
- DIT que les frais notariés sont à la charge de la commune ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR